

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :  
D\_2023\_3\_8

**SEANCE DU 22 JUIN 2023**

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille vingt trois, le jeudi 22 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 14

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Votants : 18

**Présents** : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Aide au recrutement  
pour le poste d'adjoint  
technique territorial à 21h  
au 01-09-2023 - CDG 15**

**Pouvoirs :**

Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François  
Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle  
Madame PRADEL Céline a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne  
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André

**Absent(s)** : Monsieur ROFFY Jacques

**Excusé(s)** : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur PRIVAT Jean

**Secrétaire de Séance** : Madame Caroline MALHERBES

Conformément au Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ d'un adjoint technique territorial qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01-09-2023.

Il convient de procéder dès maintenant au lancement de la procédure de recrutement de son remplaçant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier cette démarche au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal (CDG 15 ) dont le savoir-faire en la matière représente un avantage pour ce type de recrutement.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** le recours et l'utilisation de la mission d'aide au recrutement du CDG 15 pour le remplacement d'un adjoint technique territorial ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec le CDG 15 ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette procédure.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-François RODIER

